

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2023

NATIONALISATION DU GROUPE EDF - (N° 1076)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CF13

présenté par

Mme Dufour, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Il est complété par une phrase ainsi rédigée : « Le capital de la société EDF Renouvelables est détenu intégralement par la société Électricité de France. Il est incessible. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite protéger EDF d'un démembrement en inscrivant dans la loi que le capital d'EDF Renouvelables est détenu intégralement par EDF, comme c'est le cas aujourd'hui, et qu'il est incessible.

En effet, les activités d'EDF Renouvelables étaient particulièrement visées par le projet Hercule de démembrement d'EDF, que le Gouvernement assure aujourd'hui avoir abandonné. Essentielles à la transition énergétique et rentables, elles demeurent particulièrement exposées au risque de privatisation. Il convient donc de les protéger tout particulièrement afin de prévenir tout projet de démantèlement d'EDF.